

3 RESUME NON TECHNIQUE

3.1 Objet

Les perrés du Pyla représentent un linéaire d'environ 4 km. Ils sont gérés par les propriétaires, membres de l'Association Syndicale Autorisée du Pyla-sur-Mer (ASAP).

Ils ont été construits en limite de propriété au début du XX^{ème} siècle pour protéger les habitations et le trait de côte contre les tempêtes et donc contre l'érosion.

Une procédure de déclaration d'existence et une demande d'examen au cas par cas sont en cours afin de régulariser leur situation.

Par ailleurs, les perrés doivent faire l'objet de travaux d'entretien et de confortement. Ces travaux seront réalisés par chaque propriétaire et un dossier réglementaire à part sera réalisé en amont des travaux (Dossier loi sur l'eau, Porter à connaissance).

Le présent rapport constitue la demande de concession du Domaine Public Maritime pour l'ensemble des perrés afin de les régulariser et permettre les travaux nécessaires ultérieurement.

3.2 Ouvrages existants

Sur le linéaire des perrés, la limite du Domaine Public Maritime (DPM) est positionnée en crête des perrés.

Les perrés sont constitués des éléments suivants :

- Une fondation composée d'un rideau palplanche et d'une poutre en béton armé en crête,
- Un plan incliné et une poutre supérieure pourvue ou non d'un chasse mer,
- Une dalle supérieure horizontale en béton (armé ou non), avec éventuellement des murets coté terre et côté mer et / ou des garde-corps.

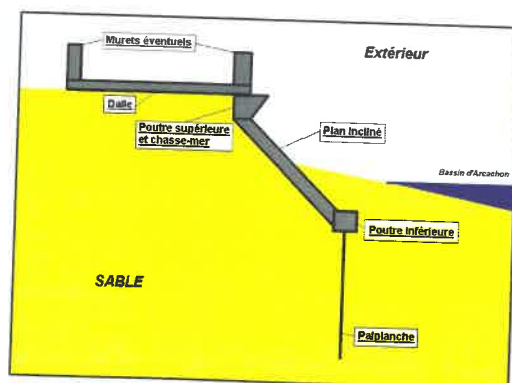


Figure 1 : Schéma de principe des perrés

La longueur moyenne des perrés est de 25 mètres. Leur hauteur moyenne (de la crête à l'arase) est de 5 mètres et leur largeur moyenne de 5 m également.

3.1 Travaux

Les différents travaux réalisés par les propriétaires seront de trois types :

- Travaux d'entretien courant : traitement des fissures et des aciers, nettoyage des parements, reprise d'éclatements, remplissage de sable... Ils ne nécessitent pas l'utilisation d'engins de chantier ;
- Travaux de confortement ou de reconstruction : reprise totale ou partielle des perrés à l'aide d'enrochements bétonnés majoritairement ;